

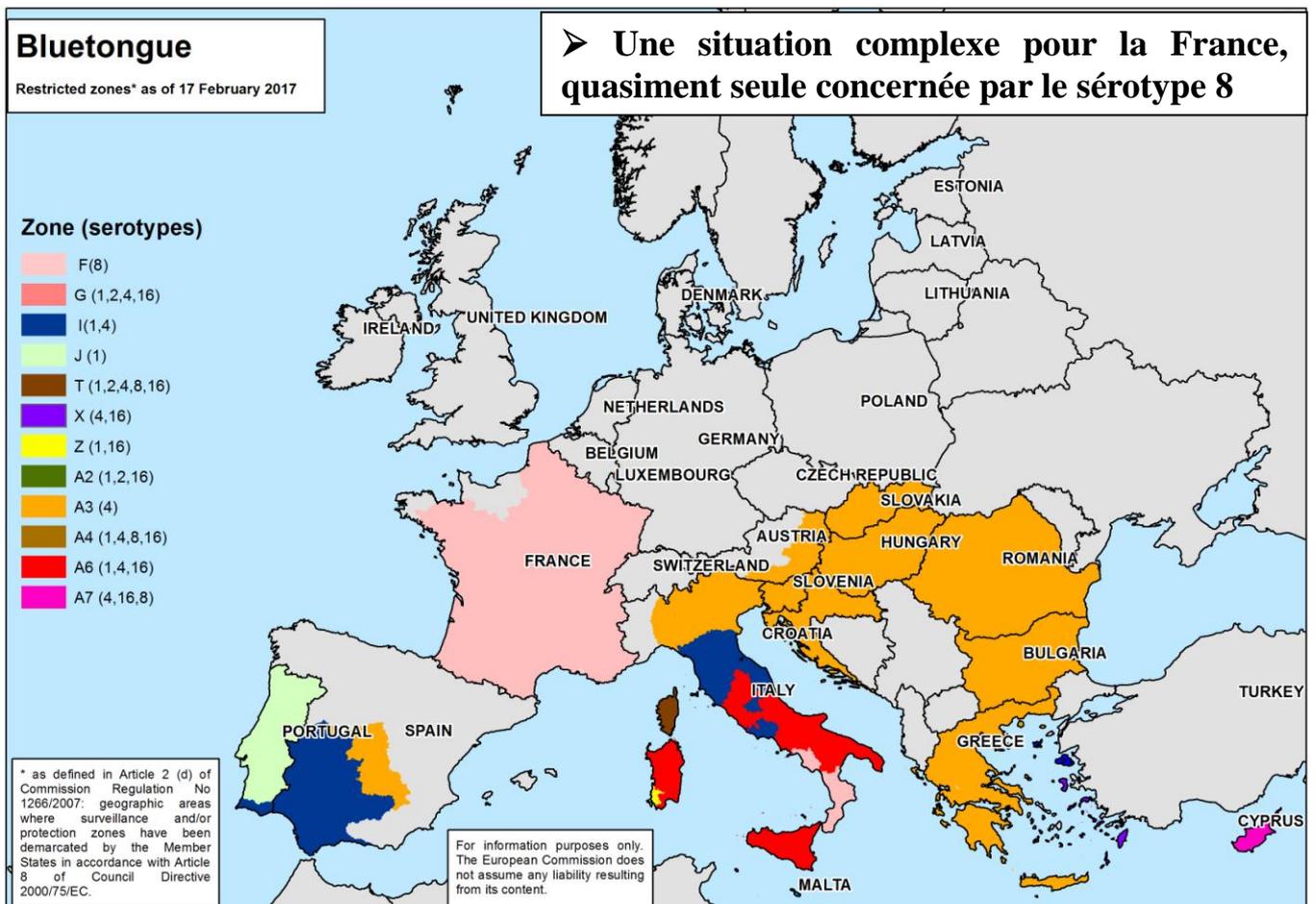
La F.C.O. : le retour

La Fièvre Catarrhale ovine est une maladie virale essentiellement transmise par des insectes (mouches culicoïdes); on connaît 29 sérotypes viraux différents dans le monde. Le virus touche les ruminants domestiques et provoque de la fièvre, des troubles respiratoires, locomoteurs et de la reproduction, de la salivation et des œdèmes de la face. D'août 2007 à 2010, la France a subi la circulation successive de 2 sérotypes provoquant plusieurs milliers de foyers. Le recouvrement du statut indemne de la France le 14/12/2012 a permis de retrouver une normalisation des échanges avec la majorité des pays avec lesquels la France commerçait jusqu'à la découverte d'un foyer de BTV8 dans l'Allier en septembre 2015 bloquant à nouveau tous ces marchés. La vaccination a donc repris progressivement, étant obligatoire pour certaines transactions, avec des restrictions de doses en début 2016 puis une mise à disposition plus large et gratuite via les vétérinaires sanitaires prévue jusqu'au 30 juin 2017.

Une maladie virale à transmission vectorielle

La fièvre catarrhale ovine (FCO), ou Blue Tongue, est une arbovirose transmise par des insectes piqueurs du genre *Culicoides*. Cette maladie, due au Blue Tongue virus (BTV), touche les ruminants domestiques et sauvages. Deux épidémies de FCO ont frappé la France continentale de 2006 à 2009. La première qui a concerné la quasi-totalité du pays, était due à un virus de sérotype 8 (BTV-8) en provenance des Pays-Bas entré sur le territoire métropolitain par le nord fin 2006. La seconde plus restreinte géographiquement, était due à un virus de sérotype 1 (BTV-1) introduit dans le sud-ouest depuis l'Espagne en 2007. Au total plus de 33 000 foyers cliniques dus au BTV-8 et près de 4 200 dus au BTV-1 furent déclarés en France. Ces épidémies ont entraîné une crise majeure en santé animale, provoquant des pertes économiques considérables, notamment en raison des restrictions de mouvements des animaux de rente dans les zones contaminées.

Situation en Europe en 2016-2017



La F.C.O. : le retour

La situation en France

Entre le 1^{er} juillet 2016 (date qui a été fixée pour déterminer le début de la période d'activité virale FCO pour la saison 2016-2017 d'après les données épidémiologiques, voir encadré 1) et le 31 décembre 2016, 1 200 élevages ont été déclarés infectés par le virus FCO de sérotype 8. Parmi ces élevages, cinq avaient déjà été déclarés foyers lors de la saison de circulation virale précédente (Saison 1 : période définie entre août 2015 et le 30 juin 2016). Parmi l'ensemble des foyers détectés entre le 1^{er} juillet 2016 et le 31 décembre 2016 : 34 ont été détectés par la surveillance événementielle suite à des suspicions cliniques ; 1 166 ont été détectés lors de tests réalisés pour la sortie des animaux de la zone réglementée. Ces foyers représentent 1 196 élevages de bovins et 4 élevages d'ovins.

Du 1^{er} janvier 2016 au 31/12/2016, ce sont près de 1500 foyers qui ont été déclarés dont 9 en Corrèze.

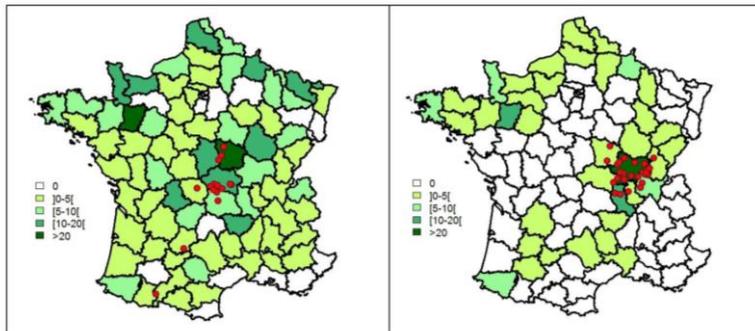


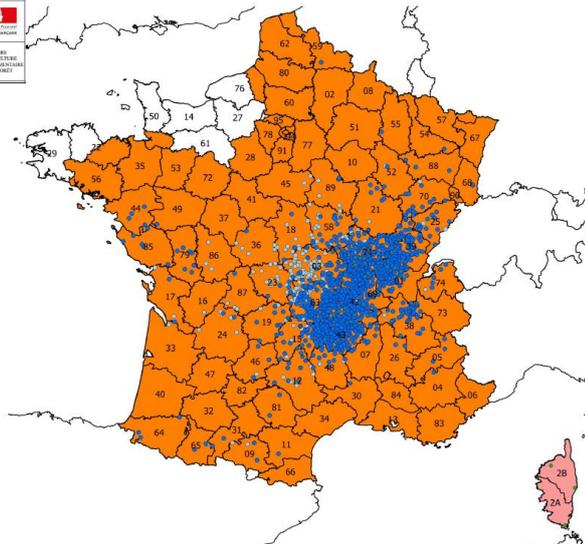
Figure 7 : Nombre d'élevages ayant été testés pour la FCO suite à une suspicion clinique entre le 1^{er} septembre 2015 et le 30 juin 2016 (Saison 1) à gauche ; entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2016 à droite. Points rouges : foyers détectés suite à une suspicion clinique.



Femelle de Culicoides Nubeculosus

Situation FCO au 13/04/2017

- foyers BTV-8 notifiés entre septembre 2015 et juin 2016
 - foyers BTV-8 notifiés depuis juillet 2016
 - foyers BTV-4
- Zone réglementée
- BTV 1 2 4 8 16
 - BTV 8



✓ Le nombre total de foyers s'élève à 2329 au 13/04/2017 depuis septembre 2015 (dont 2036 depuis juillet 2016).

✓ 30 nouveaux foyers ont été déclarés sur la semaine passée.

✓ Les foyers très concentrés sur le centre de la France initialement, ont tendance à s'étaler progressivement

Action des GDS

☞ Les GDS ont essayé de tenir les éleveurs informés en temps réel avec plus de 50 messages diffusés dans l'année.

☞ En raison de la pénurie de vaccin, les GDS ont accepté de participer à recenser les besoins effectifs en vaccination des éleveurs ovins puis bovins pour aider à la juste orientation des doses notamment pour la vaccination des troupeaux souches. Le C.N.O.P.S.A.V. dédié à la F.C.O. du 6 avril 2016 a entériné la vaccination des cheptels pour lesquels les G.D.S. ont enregistré une commande. Cette vaccination a pu démarrer dès la semaine 15.

☞ Les GDS ont soutenu les efforts de négociation conduits avec un certain nombre de pays importateurs et rappellent que la réactivité de la France dans la gestion de cette épizootie a contribué au maintien de la confiance nécessaire pour les échanges commerciaux.